



Politique d'intégration cantonale

Bureau cantonal pour l'intégration des
étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Politique d'intégration cantonale



En 2014, le premier Programme cantonal d'intégration (PIC) entre en vigueur, avec comme mission de régler la promotion de l'intégration spécifique selon un modèle harmonisé appliqué dans tous les cantons suisses. La Confédération et les 26 cantons entendent ainsi améliorer l'intégration de manière ciblée dans tous les domaines par des mesures spécifiques, en complémentarité avec les structures ordinaires (organismes, notamment publics, qui offrent des prestations à l'ensemble de la population). Dans cette optique, après la mise en œuvre des deux premiers Programmes d'intégration cantonaux (PIC I: 2014-2017, PIC II: 2018-2021), ainsi qu'une phase intermédiaire (PIC 2bis: 2022-2023), le PIC III sera déployé dès janvier 2024 pour une durée de quatre ans.

Les PIC font l'objet d'une convention de collaboration entre le Canton de Vaud et la Confédération. Ils sont cofinancés par la Confédération, le Canton et les communes vaudoises.

LE MODÈLE VAUDOIS

Le PIC vaudois a été conçu de manière à renforcer le rôle des structures ordinaires tout en développant des mesures spécifiques dans certains domaines où il n'y a pas ou peu de mesures. La dimension collaborative et régionale avec les différent-e-s acteurs et actrices concerné-e-s par l'intégration, soit les communes, les associations et autres organisations non gouvernementales (ONG) est très présente dans le programme. Par ailleurs, le PIC III a l'ambition de prendre en compte les enseignements des PIC précédents, les besoins des publics cibles et de

la population, tout en anticipant les enjeux des années à venir. Il entend également consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et affiner l'orientation des sept domaines d'encouragement (voir schéma ci-contre).

COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

De plus en plus de communes vaudoises nomment des déléguées communales et délégués communaux à l'intégration, véritables portes d'entrée pour les questions en matière d'intégration et de prévention du racisme. Depuis 2014, les communes de Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains développent leurs propres programmes d'intégration (programmes Mini-PIC), financés notamment par le BCI.

Par ailleurs, chaque commune vaudoise a nommé un-e répondant-e communal-e en matière d'intégration pour la législature en cours, dans le but de faciliter la collaboration entre les autorités communales et cantonales.

TYPES DE MESURES FINANCÉES PAR LE BIAIS DU PIC: QUELQUES EXEMPLES

Subventionnement de projets, permanences info-conseil régionales, consultations racisme/discriminations et mariage forcé, formations, publications, traductions, outils d'informations, organisation d'événements dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, mentorats, etc.



PROGRAMME
D'INTÉGRATION CANTONALE
CANTON DE VAUD

2024-2027

Pilier A Ancrage dans les structures ordinaires, innovation, qualité

Pilier B Domaine étranger – Renforcement du potentiel des personnes migrantes

Pilier C Domaine asile – Autonomisation des personnes réfugiées

Information
& conseil

Travail
& formation

Communication
& intégration sociale

Information et
conseil

Langue

Interprétariat

Diversité et
protection contre les
discriminations

Employabilité

Vivre-ensemble

Petite enfance

Pour en savoir plus



CONSULTEZ LA VERSION
COMPLÈTE DU PROGRAMME
D'INTÉGRATION
CANTONALE ACTUEL

À télécharger également sur www.vd.ch/bci



Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)
Avenue de Sévelin 46, 1014 Lausanne
T 021 316 49 59 | info.integration@vd.ch | www.vd.ch/integration

© 2^e édition, janvier 2024